



ASSOCIATION FRANÇAISE DES PILOTES DE MONTAGNE

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

En signant cette charte, je m'engage à participer à une entreprise collective qui vise à réduire le nombre d'accidents et les nuisances en montagne.

En tant que pilote, je m'engage à suivre les règles générales suivantes:

- *N'entreprendre un vol qu'en bonnes conditions physiques et mentales.
- *Respecter les règles de l'air et les espaces classés.
- *Respecter toute la réglementation en vigueur.
- *N'effectuer que 3 atterrissages consécutifs sur un terrain ou moins si l'AFPM le recommande.
- *Ne pas consommer d'alcool lorsque je pilote.
- *Privilégier la sécurité à la performance.
- *Voler à la « hauteur » de ses compétences et ne pas se laisser entraîner dans l'inconnu.
- *Ne pas hésiter à réclamer un réentraînement.
- *Donner au sol ses intentions de vol.
- *Ne pas banaliser les pistes difficiles.
- *Prendre conscience des conséquences désastreuses vis-à-vis du public, des administrations, des assureurs que peuvent avoir les trop nombreux accidents en vol montagne.
- *Accepter d'entendre des remarques à mon égard et en tenir compte.
- *Participer à la promotion de cette charte en donnant le bon exemple.

Nom:

Prénom:

Date:

Signature:

Correspondance: AFPM cher Eric FIX, 12 av. Montaigne, 68700 CERNAY